Commission : Discipline
Date : 07 décembre 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	03 12 23	AS BEL AIR	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D2	03 12 23	AJ MONTMOREAU	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D3	03 12 23	AS VOEUIL	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D3	03 12 23	AS VOEUIL	8 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	151€
D3	03 12 23	FC ROULLET	10 matchs de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	261€
D3	26 11 23	FC GENAC GOURVILLE	6 mois de suspension ferme	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 12 23	400€
D3	26 11 23	FC GENAC GOURVILLE	1 match à huis clos avec sursis	Art 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	08 12 23	-

D4	03 12 23	FCC ISLE D'ESPAGNAC	6 matchs de suspension	Art. 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	151€
D4	03 12 23	FC CROUIN	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D4	03 12 23	AL ST BRICE	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D4	03 12 23	FC FONTAFIE	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
D4	03 12 23	US CHAMPAGNE MOUTON	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	41€
U17	02 12 23	JA BEL AIR	6 mois ferme de suspension	Art. 8 et 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	400€
U17	02 12 23	AS MERPINS	6 matchs de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	151€
U15	02 12 23	CS ANG. LEROY	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	04 12 23	À déterminer ultérieurement
U13	02 12 23	ACFC	5 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 12 23	96€

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Pierre LARROUY ***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***